Les responsables de Lip en conseil d'administration

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **- (1973)**

Heft 246

PDF erstellt am: **23.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-1027934

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

FRIBOURG

Une planification scolaire indispensable

Telle une douloureuse corvée d'automne, la préparation du budget accapare chaque année les autorités, Conseil d'Etat et Commission d'économie publique d'abord, Grand Conseil ensuite. Il s'agit d'éplucher les dépenses prévues par les divers services intéressés, de réduire les excès, et finalement, en période de restrictions, d'opérer des coupes sombres dans les projets les plus urgents.

Le citoyen ne prête qu'une attention distraite à toutes ces opérations, et n'en aperçoit pas les retombées immédiates. Et pourtant, s'il s'efforçait de creuser un peu les comptes rendus de la presse, il verrait bientôt apparaître très concrètement les conséquences des choix et des priorités arrêtées pour les dépenses annuelles de l'Etat. Donnons-en un seul exemple : le programme de constructions des établissements scolaires secondaires dans le canton de Fribourg.

La commune de Fribourg, qui accueille dans ses écoles secondaires les enfants de Sarine-campagne, a déjà annoncé l'an passé qu'elle se verrait dans l'obligation de refuser des inscriptions faute de locaux. C'est pourquoi les communes de Villars-sur-Glâne et de Marly prévoyaient cette année de mettre en chantier la construction de leurs écoles secondaires subventionnées à 50 % par le Canton.

Cycle d'orientation : démarrage compromis

L'urgence de l'ouverture de ces deux nouvelles écoles est encore accentuée par la mise en place, cet automne, du cycle d'orientation. Pour faire démarrer les trois années du cycle — tronc commun avec cours à niveau regroupant les éléments faibles, moyens et forts —, ces nouveaux établissements sont absolument indispensables. Les élèves d'un quartier ou d'une région appartenant aux années du cycle ne peuvent en effet être dispersés les uns dans des bâtiments des écoles primaires existantes, les autres dans des constructions provisoires.

Incohérence inadmissible

Il apparaît à l'évidence que la Direction de l'instruction publique, gérée sans programme de développement précis, est très largement responsable de la pénurie et des tensions actuelles. A l'impossible certes nul n'est tenu, et si les crédits ne sont pas disponibles, la faute ne doit pas être mise uniquement sur le directeur de l'Instruction publique. Ce qui est beaucoup plus grave, c'est l'incohérence avec laquelle sont traités tous les projets à long terme. La statistique scolaire n'est pourtant pas la moins développée, et il serait facile de dresser la liste des besoins dans ce secteur et d'établir d'une manière précise une planification à long terme.

Rencontre avec Pietro Nenni

Rares sont les Romands qui suivent les émissions de la télévision de la Suisse italienne. C'est regrettable, car cette chaîne trouve souvent le ton juste. Telle, ce vendredi 19 octobre, l'émission consacrée à un militant socialiste, pour l'occasion, Pietro Nenni. Avec une simplicité exemplaire, ce grand homme du socialisme européen a rappelé les principales étapes de sa vie marquées entre autres par les grèves du début du siècle en Romagne, à la lutte contre la guerre coloniale en Libye, avec Mussolini, en 1911, à l'arrivée du fascisme au pouvoir, à l'exil avec quelques épisodes suisses, au retour en Italie. En bref, une vie bien remplie au service de la classe laborieuse.

Une émission très dépouillée, sans effets outranciers, avant tout un témoignage humain.

Les responsables de Lip en conseil d'administration

Après le procès-verbal d'une assemblée générale du personnel de Lip (extraits dans DP 245), voici le texte d'un conseil d'administration de la même entreprise (26 février 1970) publiée par les Editions du Seuil dans un opuscule signé par Edmond Maire, Charles Piaget et six militants de la CFDT (« Lip 73 », collection Combats). On sait que ces documents étaient tombés en la « possession » des travailleurs de Lip lors de l'occupation de l'usine (et en particulier à l'occasion de la séquestration de l'un des administrateurs de la société, le 12 juin dernier).

Les lignes de la conversation que nous publions ci-dessous donnent le ton des 28 autres documents confidentiels portés à la connaissance du public dans l'ouvrage en question. Il faut cependant souligner que ces révélations sont accompagnées d'un texte de réflexion de la CFDT sur la lutte chez Lip. D'ores et déjà, Ebauches S.A. a protesté contre la divulgation de ces pièces, stigmatisant le « manque d'éthique » de l'éditeur. On laissera à l'entreprise suisse la responsabilité de ses affirmations ; le lecteur jugera en particulier de la légèreté incroyable des propos tenus lors de la séance de cette fin de février 1970, une légèreté ubuesque si l'on sait qu'en filigrane se jouait le sort d'un millier de travailleurs.

Les acteurs : Fred Lip, président ; Albert de Montgolfier, vice-président ; Léo DuPasquier et Pierre Renggli, administrateurs représentant Ebauches ; Jacques Chaine, administrateur ; Frédéric Violet, administrateur ; Bernard Vidal, secrétaire ; Georges Ménétrier.

Fred Lip présente Georges Ménétrier à tous les administrateurs et précise que la situation devenant de plus en plus formelle et sévère au point de vue respect des règlements concernant les sociétés anonymes et les conseils d'administration,

Georges Ménétrier qui a une connaissance parfaite de la loi et de ce qu'il faut faire, nous assistera pour la bonne marche des Conseils et l'exécution de toutes les procédures administratives.
Fred Lip demande à tous les administrateurs s'ils ont reçu les documents habituels et précise qu'il en manque un qui concerne les résultats de l'année précédente et le bilan.

J. Chaine :
On a bien reçu tous les documents et effectivement, avant de pouvoir parler de la situation de l'année précédente, il faudrait avoir un bilan pour se rendre compte.

F. Lip :
Voici une étude qui a été faite dans trois hypothèses possibles et que je vous remets. A mon avis, je ne suis pas partisan, dans l'état actuel, de sortir trop d'argent.

J. Chaine :
Quelle est l'hypothèse d'amortissement retenue ?

G. Ménétrier :
Nous avons retenu le taux dégressif maximum. Il reste encore une ambiguïté concernant les documents qui viennent de vous être remis et nous n'aurons pas avant quelques jours le détail des stocks, et ça n'est qu'à ce moment-là que nous verrons si nous pouvons effectivement appliquer ce dégressif maximum, ce qui donne 2 700 000 F. d'amortissements.

J. Chaine :
Qu'est-ce qu'il y avait l'année dernière ?

G. Ménétrier :
2 900 000 F.

F. Lip :
A mon avis, le problème important est que le stock est inadmissible pour sa valeur.

G. Ménétrier :
Oui, il sera à peu près de 31 à 32 000 000 F.

J. Chaine :
Les dépréciations de stock se font en fait à vue de nez, au lieu de faire un amortissement dégressif maximum, pourquoi ne pas prendre un amortissement linéaire et déprécier plus le stock ?

F. Lip :
Oui, *ceci est bénéficiaire, si plus tard on revend des pièces du stock.*

L. DuPasquier :
Tout cela n'est qu'une question de présentation.

J. Chaine :
Effectivement, il semble qu'on soit en train de mélanger en ce moment la notion d'amortissement et la notion de dépréciation du stock.

F. Lip :
Oui, c'est effectivement une question de présentation.

L. DuPasquier :
On peut sans doute dire que l'amortissement global, tout compris, est de l'ordre de 2 700 000 F. en 1969.

J. Chaine :
Cette façon de faire ne va-t-elle pas avoir une répercussion fiscale ?

F. Lip :
Non, elle n'apparaîtra pas.

J. Chaine :
Par conséquent, les comptes sont faux, il faut mettre un poste de dépréciation.

F. Lip :
Non, *cette dépréciation est une dépréciation occulte.*

J. Chaine :
Il faut quand même faire extrêmement attention.

A. de Montgolfier :
Il faudrait chiffrer cette nouvelle hypothèse et faire quand même très attention au fait que si on amortit en 1969 un million de moins qu'en 1968, *cela fera très mauvais effet.*

F. Lip :
C'est ton point de vue.

A. de Montgolfier :
Non, c'est un point de vue boursier et financier.

L. DuPasquier :
Je partage l'avis de M. de Montgolfier, je ne crois pas que diminuer le stock de un million fasse de l'effet, mais diminuer l'amortissement d'autant fait mauvais effet.

F. Lip :
Voulez-vous qu'on chiffre l'autre solution : je note que vous êtes plutôt favorable à ne pas diminuer l'amortissement.

J. Chaine :
Comment se porte le titre ?

A. de Montgolfier :
Ne bouge pratiquement pas et est toujours aux environs de 70 F.

F. Lip :
Doit-on le laisser ou le faire monter ? Les derniers achats qui ont été faits et qui ont influé sur la valeur du titre sont des achats effectués par la Caisse des Marchés de l'Etat.

L. DuPasquier :
A mon avis, il vaut mieux laisser le titre prendre son cours normal.

A. de Montgolfier :
En ce qui concerne les dividendes, que va-t-on proposer, nous avions parlé de 2 F. plus 1 F. d'avoir fiscal, contre 1,50 F. plus 0,75 F. ?

F. Lip :
Je pense que c'est bien, mais c'est à vous de décider, en tout cas, nous allons faire une étude sur cette base.

J. Chaine :
Avez-vous au bilan un poste pour « Créances douteuses » ?

F. Lip :
Oui, mais extrêmement faible. Nous sommes payés d'une façon remarquablement régulière, c'est un des avantages de traiter avec les horlogers-bijoutiers. En particulier, nous n'avons pas 0,5 % d'incidents sur nos créances. (...)